

PREFET DE L'HERAULT

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

sur la demande de permis de construire formulée par la Société Quadran/CS Trou du Mouton, dont le siège social est 74 rue du Lieutenant Montcabrier – Technoparc de Mazeran – 34536 - BEZIERS, dans le cadre d'un projet de création d'une centrale photovoltaïque au sol, sur les lieudits « Touzery et Le Trou du Mouton » sur la commune d'OLONZAC.

**Cette demande sera soumise à une enquête publique d'une durée de 32 jours consécutifs, du vendredi 22 juin 2018 (9 heures) au lundi 23 juillet 2018 (12 heures)**

Monsieur Philippe RAGUIN, Officier de l'armée de terre, retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par la Présidente du Tribunal Administratif de Montpellier.

Le responsable du dossier auprès duquel des informations peuvent être demandées est Monsieur Alexandre Saint-Macary: tel. : 04 11 95 08 14 adresse mail : a.saint-macary@quadran.fr – adresse postale : Société QUADRAN - CS TROU DE MOUTON - 74 rue Lieutenant de Montcabrier – Technoparc de Mazeran – 34500 - BEZIERS.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier soumis à enquête (qui comprend l'étude d'impact réglementaire et l'avis de l'Autorité Environnementale) ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la mairie d'OLONZAC, commune d'implantation de l'installation, siège de l'enquête et lieu de permanence du commissaire enquêteur.

La commune comprise dans le périmètre d'affichage est OUPIA.

Le dossier est consultable :

- à la mairie d'OLONZAC, siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de cette mairie (du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 17h30 à 18h30 et le vendredi, de 9 h à 12 h et de 13h30 à 15h30)
- sur le site internet des services de l'État : <http://www.herault.gouv.fr/Publications/consultation-du-public/enquetes-publiques-a-compter-de-2017/PHOTOVOLTAIQUE>.
- sur le site internet de la société : <http://www.quadran.fr/index.php/fr/actualites/lancement-enquete-publique-cs-trou-du-mouton-olonzac-34>
- au moyen du point numérique pour les usagers dans le hall d'accueil de la Préfecture de l'Hérault, 34 place des martyrs de la résistance à Montpellier du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 16 heures 30 (hors jours fériés).

Les observations et propositions du public pourront être :

- communiquées à Monsieur Philippe RAGUIN, désigné en qualité de commissaire enquêteur par Madame le Président du Tribunal Administratif de Montpellier, lors de ses permanences à la mairie d'OLONZAC aux dates ci-après :
  - vendredi 22 juin 2018, de 9 h à 12 h
  - lundi 2 juillet 2018, de 9 h à 12 h
  - mardi 17 juillet 2018, de 9 h à 12 h
  - lundi 23 juillet 2018, de 9 h à 12 h (clôture de l'enquête).
- adressées par écrit au commissaire enquêteur à la mairie d'OLONZAC, siège de l'enquête
- formulées sur le registre d'enquête à la mairie d'OLONZAC, lieu de permanence du commissaire- enquêteur
- transmises par voie électronique à l'adresse : [enquete.olonzac@laposte.net](mailto:enquete.olonzac@laposte.net) (les pièces jointes aux courriels ne seront pas admises).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture de l'Hérault, Bureau de l'Environnement.

Toute personne pourra prendre connaissance à la mairie d'OLONZAC, commune d'implantation de l'installation, à la Préfecture de l'Hérault ainsi que sur le site Internet des services de l'État (<http://www.herault.gouv.fr/publications/Consultation-du-public/enquetes-publiques-a-compter-de-2017/PHOTOVOLTAIQUE>) pendant un an, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur et du mémoire en réponse du demandeur.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure, prise par M. le Préfet de l'Hérault, est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.